

LISTES DES SPECIALITES CONCERNÉES pour fournir la photocopie de l'attestation de formation relative au montage, contrôle, utilisation et démontage des échafaudages de pied pour les spécialités suivantes (cf. arrêté du 08/11/2012 – BO n°46 du 13/12/2012)

- **CAP** :

- Charpentier bois,
- Constructeur bois,
- Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse,
- Constructeur en béton armé du bâtiment,
- Constructeur en ouvrages d'art,
- Couvreur,
- Maçon,
- Menuisier installateur,
- Monteur en Isolation Thermique et acoustique
- Peintre-applicateur de revêtement,
- Serrurier-métallier,
- Tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration

- **BEP** :

- Aménagement finition,
- Bois option construction bois,
- Menuiserie aluminium - verre,
- Réalisation d'ouvrages de Métallerie du bâtiment,
- Réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium,
- Réalisations du gros-œuvre,
- Travaux publics

- **BP** :

- Charpentier Bois
- Couvreur
- Construction d'ouvrages en aluminium
- Maçon
- Menuiserie Aluminium - Verre
- Métiers de la pierre
- Peintre Revêtement
- Serrurerie Métallerie

- **BCP** :

- Aménagement et Finition du Bâtiment
- Intervention sur le Patrimoine Bâtiment
- Menuiserie Aluminium - Verre
- Ouvrages du Bâtiment : Aluminium
- Ouvrages du Bâtiment : Métallerie
- Technicien Construction de Bois
- Technicien d'Etude du Bâtiment Option A : Etude et Economie
- Technicien d'Etude du Bâtiment Option B : Assistant en Architecture
- Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros Œuvre
- Travaux Publics

- **MC de niveau 3** :

- Zinguerie,

- **MC de niveau 4** :

- Peinture décoration,
- Technicien en énergies renouvelables